

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 juillet 2019 à 17 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-07-657 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 juillet 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-43 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest
3. Évaluation foncière / Demande de révision / Report de la date de la réponse de l'évaluateur
4. Contrat / Tonte de gazon et enlèvement de débris / MTQ / Autorisation de signature
5. PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Résolution 19-07-644 / Report de la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire
6. Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Accueil de l'Armada de Blainville (Junior AAA)
7. Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-41 / Services professionnels de surveillance / Travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration
8. Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal / Ratification / Autorisation de signature
9. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382
10. Cession / Lots projetés 6 323 793, 6 323 795, 6 323 797 / Nouvelle école primaire / Commission scolaire des Trois-Lacs

11. Financement / Services professionnels / Arpentage, échantillonnage et caractérisation des sols / Parcs de Quinchien, Lorne-Worsley et Pierre-Mercure
12. Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation d'un emprunt par obligations
13. Période de questions
14. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-07-658 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-43 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-596 adjugeant le contrat relatif à l'appel d'offres n° 401-110-18-43 à Les Entreprises Canbec Construction inc.

CONSIDÉRANT la disposition prévue à l'article 13.01 des documents contractuels qui permet que les parties puissent en tout temps mettre fin au contrat d'un commun accord;

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent mettre fin au contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résilié, en date de ce jour, le contrat avec Les Entreprises Canbec Construction inc. pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques – secteur ouest.

« ADOPTÉE »

19-07-659 Évaluation foncière / Demande de révision / Report de la date de la réponse de l'évaluateur

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1);

CONSIDÉRANT que l'évaluateur municipal, Évimbéc ltée, a informé la Ville qu'il lui est nécessaire, pour compléter ses analyses dans un souci d'équité et de qualité, de reporter l'échéance de réponse de l'évaluateur aux demandes de révision du rôle d'évaluation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville reporte au plus tard au 31 décembre 2019 la date de réponse aux demandes de révision du rôle d'évaluation, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE copie de la présente soit transmise au ministère Affaire municipale et Habitation ainsi qu'au Tribunal administratif du Québec.

« ADOPTÉE »

19-07-660 Contrat / Tonte de gazon et enlèvement de débris / MTQ / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'offre présentée par le ministère des Transports (MTQ) à la Ville afin que cette dernière exécute les travaux de tonte de gazon et d'enlèvement de débris du terre-plein du boulevard Harwood pour une longueur de 3 396 km, et ce, en contrepartie d'un montant de 1 000,02 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter l'offre du MTQ;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de tonte de gazon et d'enlèvement de débris portant le numéro 2902-19-KKKK à intervenir avec le MTQ, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, si applicable, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-07-661 PPCMOI / 300, avenue Saint-Charles / Présence d'une microbrasserie artisanale avec service complémentaire de restauration / Résolution 19-07-644 / Report de la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 juillet 2019, par la résolution 19-07-644, la résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un usage de type microbrasserie artisanale avec les usages complémentaires et accessoires à cette dernière sur la propriété sise au 300, avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la résolution indique que la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire soit tenue le 10 juillet 2019, de 9 h à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la date de la procédure d'enregistrement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit reportée la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire au 16 juillet 2019.

« ADOPTÉE »

À 17 h 34, le conseiller M. Gabriel Parent quitte son siège.

19-07-662 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion / Accueil de l'Armada de Blainville (Junior AAA)

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion (AHMVD) afin de présenter à l'aréna de Vaudreuil-Dorion une partie avant-saison de l'Armada de Blainville (Junior AAA);

CONSIDÉRANT que la partie sera jouée durant les heures normalement dévolues à l'AHMVD et qu'aucun autre utilisateur n'en sera affecté;

CONSIDÉRANT que l'AHMVD devra encourir des frais de 4 500 \$ pour s'assurer la présence de l'équipe de l'Armada;

CONSIDÉRANT que l'AHMVD, pour assurer le succès de l'événement souhaite vendre des billets en ligne et sur place;

CONSIDÉRANT que les surplus générés par l'événement serviront uniquement à financer les activités de l'AHMVD;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'AHMVD soit autorisée à présenter, le 6 septembre 2019, une partie avant-saison de l'Armada de Blainville à l'aréna de Vaudreuil-Dorion et qu'elle soit en outre autorisée à exiger pour y assister, un droit d'entrée.

« ADOPTÉE »

19-07-663 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-41 / Services professionnels de surveillance / Travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance des travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 juillet 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-19-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe Civitas inc., 3100, boulevard de la Concorde Est, bureau 211, Laval (Québec) H7E 2B8, pour les services professionnels de surveillance des travaux de bouclage de l'aqueduc à l'usine d'épuration, et ce, pour un montant de 15 119,21 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces services professionnels et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ce contrat soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

À 17 h 35, le conseiller M. Gabriel Parent reprend son siège.

19-07-664 Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal / Ratification / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-538 accordant une aide financière à Service de développement d'employabilité de la Montérégie inc. (SDEM) pour le projet communautaire L'Atelier Paysan;

CONSIDÉRANT que le projet communautaire l'Atelier Paysan répond aux objectifs et critères du volet 2 des projets structurants du Programme de développement des activités agricoles du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de présenter à l'égard de ce projet une demande d'aide financière à la CMM;

CONSIDÉRANT la demande signée le 26 juin 2019 et déposée à la CMM par M^{me} Marianne Blondin, coordonnatrice – Environnement au Service du développement et de l'aménagement de la Ville, afin d'obtenir pour le projet une aide financière de 94 350 \$;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de ce Conseil doit ratifier ladite demande;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée la demande d'aide financière signée le 26 juin 2019 par M^{me} Blondin et présentée à la CMM pour le projet de L'Atelier Paysan;

QUE M^{me} Blondin soit en outre autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document en lien avec la demande;

QUE la totalité de l'aide financière accordée par la CMM pour le projet de L'Atelier Paysan soit remise à SDEM agissant à titre de fiduciaire pour le projet communautaire L'Atelier Paysan.

« ADOPTÉE »

19-07-665 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 8 juillet 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de calcul s'est glissée dans deux des soumissions et qu'en pareil cas, le montant total des soumissions est corrigé;

CONSIDÉRANT que le montant total de 1 789 059,17 \$, incluant les taxes applicables, soumis par Pavages D'Amour inc. aurait dû se lire 2 154 875,13 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le montant total de 2 118 629,07 \$, incluant les taxes applicables, soumis par Ali Excavation inc. inc. aurait dû se lire 2 118 643,44 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8^e Avenue et le passage piétonnier situé face au lot 1 546 382, et ce, pour un montant de 2 118 643,44 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces travaux, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-666 Cession / Lots projetés 6 323 793, 6 323 795, 6 323 797 / Nouvelle école primaire / Commission scolaire des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-675 prévoyant l'engagement de la Ville à céder à la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) une partie du lot 4 981 058 aux fins d'y implanter une école primaire de trois étages;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur datée du 21 juin 2019 concernant le versement d'un soutien financier à la CSTL pour la construction de ladite école;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par M. Benoit Rolland le 8 juillet 2019, portant la minute 20158, prévoyant le morcellement du lot 4 981 058;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de céder à la CSTL, à titre gratuit, les lots projetés 6 323 793, 6 323 795 et 6 323 797, le tout uniquement pour les fins de construction d'une école primaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de céder les lots projetés 6 323 793, 6 323 795 et 6 323 797 du cadastre du Québec à la CSTL;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les honoraires professionnels y incluant les frais d'arpentage et de bornages soient à la charge de la CSTL.

« ADOPTÉE »

19-07-667 Financement / Services professionnels / Arpentage, échantillonnage et caractérisation des sols / Parcs de Quinchien, Lorne-Worsley et Pierre-Mercure

CONSIDÉRANT que les demandes de prix en cours pour des services professionnels visant la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement des parcs de Quinchien et Lorne-Worsley et de l'aménagement du parc Pierre-Mercure (demandes de prix n^{os} 401-110-19-33, 401-110-19-39 et 401-110-19-40);

CONSIDÉRANT que les demandes de prix ont été réalisées en prenant en considération les interventions identifiées au plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville, de même que les interventions supplémentaires demandées par la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que la date limite pour le dépôt des soumissions est le 12 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation du mandat, les professionnels sélectionnés auront besoin des plans d'arpentage délimitant les limites des parcs en question ainsi que de l'échantillonnage et de la caractérisation des sols;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé une dépense ne dépassant pas 75 000 \$, excluant les taxes applicables, pour la réalisation de l'arpentage, de l'échantillonnage et la caractérisation des sols des parcs de Quinchien, Lorne-Worsley et Pierre-Mercure;

QUE le montant relatif à ces dépenses soit pris à même le fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-07-668 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation d'un emprunt par obligations

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 964 000 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$
1238	31 200 \$	1511	75 100 \$
1304	98 400 \$	1518	95 400 \$
1312	105 100 \$	1519	160 000 \$
1313	84 400 \$	1460	108 800 \$
1314	58 700 \$	1536	833 166 \$
1315	67 500 \$	1583	69 700 \$
1316	65 100 \$	1608	43 847 \$
1317	42 200 \$	1632	56 693 \$
1320	84 700 \$	1652	250 416 \$
1321	27 800 \$	1725	2 436 000 \$
1322	41 800 \$	1605	1 211 485 \$
1326	84 800 \$	1605	2 167 115 \$
1335	45 900 \$	1665	356 678 \$
1397	1 262 000 \$		

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1725, 1605 et 1665, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion aura le 22 juillet 2019 un emprunt au montant de 3 845 000 \$, sur un emprunt original de 12 548 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1238, 1304, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1326, 1335, 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632 et 1652;

CONSIDÉRANT que, en date du 22 juillet 2019, cet emprunt n'aura pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 23 juillet 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1238, 1304, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1326, 1335, 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632 et 1652;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 juillet 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE ,en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1725, 1605 et 1665 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 23 juillet 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1238, 1304, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1326, 1335, 1397, 1511, 1518, 1519, 1460, 1536, 1583, 1608, 1632 et 1652, soit prolongé de 1 jour.

« ADOPTÉE »

19-07-669 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-07-670 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 43 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélicca Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe